

L'EDUCATION NATIONALE

I- Généralité :

Depuis un **siècle et demi**, les fonctions de l'Etat s'étendirent de plus en plus au domaine intellectuel, moral, social : **hygiène et santé publique, conditions de travail, assistance, éducation**.

« L'école est la plus nationale de nos institutions. Plus un village, plus un faubourg où l'on ne voit de loin s'ouvrir, hospitalière et accueillante, cette maison commune de l'enfance, qui n'appartient à personne parce qu'elle est à tout le monde. C'est la première image de la patrie, le premier **atelier** d'apprentissage de la fraternité civique ».

Ferdinand Buisson.

II- Prolongation de la scolarité jusqu'à 16 ans :

En 1914, moins de **5%** des enfants poursuivaient leurs études au-delà de la scolarité obligatoire, dont le terme était alors atteint à **13 ans**. Aujourd'hui (**1958-1959**), alors que cet achèvement est fixé à **14 ans**, le pourcentage est de l'ordre de **65%** pour l'ensemble du pays. Il avoisine **75 à 80 %** dans les agglomérations et les régions industrialisées. Il atteint **84%** à **Paris**. Il est vraisemblable qu'il dépassera, en 1967, celui de **80%** pour l'ensemble du territoire.

Cette prolongation, aussi bienfaisante à l'ouvrier qu'au paysan, ne sera pas une répétition de l'école primaire, mais une préparation directe à la vie pratique.

(« **La Réforme de l'Enseignement, Exposé des Motifs** »).

C'est ainsi que constamment la République s'est penchée sur l'**enfance**, avenir et espoir du pays : par l'école et l'instruction, elle permet de mieux en mieux à chaque enfant de développer pleinement sa **personnalité** ; elle veut lui donner les moyens d'accéder, pour le plus grand bien de tous, à la forme d'activité professionnelle où il pourra rendre le plus de services en raison de ses **aptitudes** et son effort personnel.

La Révolution proclama l'obligation pour l'Etat d'organiser lui-même une **instruction** publique, commune à tous les citoyens et gratuite « à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes ».

Cette école, ils la voulurent **obligatoire** pour qu'aucun égoïsme, aucune insouciance n'enfermât jamais un enfant dans l'ignorance. Ils la voulurent et ils la firent **gratuite** pour que la pauvreté ne fut

plus une déchéance intellectuelle. Ils la voulurent et ils la firent **laïque** pour qu'elle regroupât côte à côte et cœur contre cœur tous les enfants de France et qu'elle fut, par la **tolérance** et le respect des **consciences**, l'apprentissage de **fraternité** et de l'**amitié** françaises.

III- Les Réformes de l'enseignement :

I. « une des tâches primordiales de notre pays reste toujours de faire s'épanouir l'enseignement, de l'augmenter et de le démocratiser, de continuer l'œuvre de Jules Ferry et de tous les grands serviteurs de l'école, de faire progresser l'éducation générale, en ouvrant l'accès le plus long possible au plus grand nombre possible d'enfants ».

II. « Nous voulons prolonger la scolarité. Nous voulons garder plus longtemps nos enfants à l'école pour augmenter leur valeur humaine et aussi professionnelle ».

III. « Je pense qu'il peut exister une culture moderne qui, née autrefois du métier lui-même, de la technique elle-même, peut se développer grâce à des compléments culturels, et que cette culture doit être donnée à tous».

Réné Billières (1956).

Il faudra attendre **Jules Ferry** et les **lois scolaires** de la **IIIe République** pour réaliser dans l'enseignement primaire de profondes **réformes** et pour faire de l'enseignement – des **trois ordres** d'enseignement – une **institution** nationale.

Désormais l'instruction devenait un service public mis à la charge de l'Etat, et le **budget** de l'Education nationale était vraiment créé. Jules Ferry n'oublie aucune des questions de l'éducation nationale : le traitement de l'instituteur, la **culture** pour les filles aussi bien pour les garçons. « Il pense tout à la fois au primaire, au secondaire et au supérieur. Il encourage la recherche scientifique, les missions lointaines, les bibliothèques et les musées. Il s'inquiète des programmes et du contrôle des études...C'est la même science qui, selon lui, doit féconder le champ du laboureur et l'esprit du savant ; entre le laboratoire et l'école primaire, il esquisse déjà l'enseignement technique » (**Edouard Herriot**).

On distingue aujourd'hui en France l'enseignement **primaire**, l'enseignement **secondaire**, l'enseignement **technique** et l'enseignement **supérieur**.

A partir de **1882**, l'enseignement à tous les degrés s'est développé d'année en année, **écoles primaires élémentaires**, - **écoles maternelles**, - **cours complémentaires**, - **écoles primaires supérieures** transformées en **1938** en **collèges modernes**, - **collèges techniques**, - **facultés** et **grandes écoles**.

De 1938 à 1940, fut réalisée une réforme hautement démocratique. Afin de donner à tous les jeunes Français de toutes origines la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur, les écoles primaires supérieures ont été transformées en collèges modernes et intégrées dans l'enseignement du **second degré**. En outre, l'entrée **en sixième**, dans les lycées et collèges, a été facilitée et encouragée (gratuité de l'**externat**, accroissement des **bourses d'études**).

Les lycées sont établis, dirigés et entretenus par l'Etat ; les collèges sont fondés et entretenus par les communes, lycées et collèges préparent leurs élèves au **baccalauréat**.

A partir de 1880, s'étaient ouverts des lycées et des collèges de jeunes filles, et l'on a pu dire que l'enseignement secondaire des jeunes filles était « une des créations les plus parfaites de la République ».

Actuellement, elles sont nombreuses les jeunes filles et les femmes qui, par leur culture et leur **labeur**, se sont créé une situation et se rendent utiles à la **collectivité**. Et ainsi l'éducation nationale, service public, a fondé des œuvres d'une haute portée sociale.

1- L'enseignement élémentaire de 6 à 11 ans.

« Cet enseignement s'appliquera à faire acquérir les mécanismes de base ; il aboutira à donner à tous les enfants de **11 ans** l'habitude et le goût de la **lecture**, le maniement courant de la lecture et du **calcul**, c'est-à-dire les instruments des **connaissances** et la **curiosité** d'esprit qui permet de les acquérir.

2- Pendant 2 ans – de 11 à 13 ans – les enfants seront mis « en observation ». Les classes du

« cycle d'observation » dans les lycées et les collèges, dans les **Cours complémentaires** devenus **Collèges d'enseignement général** et qui se multiplieront, notamment dans les centres ruraux. Le **premier trimestre** sera consacré à la **révision** des notions déjà acquises et à une **première** recherche des **aptitudes** probables. A la fin du premier et du second trimestre, le **Conseil d'orientation** donnera aux parents un conseil éclairé et précis, afin qu'ils sachent quel enseignement – général ou technique, long ou court, classique ou moderne – convient le mieux à leurs enfants. A la fin du cycle de **deux ans**, les enfants entrent **en 4^e**.

3- Après ce cercle d'observation de deux ans, cinq voies sont ouvertes aux élèves, selon leurs aptitudes :

a) **L'enseignement terminal**, ou **rural** ou **urbain**, qui achèvera l'enseignement jusqu'à **16 ans** : il

donnera ou l'**enseignement agricole**, ou l'**enseignement agricole-ménager** (pour les filles), ou il formera des artisans urbains ou des ouvriers spécialisés. Des écoles terminales seront organisées de façon que les élèves demeurent au plus près de leur famille.

b) L'**enseignement technique court**, donné dans les centres d'apprentissage appelés désormais « **Collèges d'enseignement technique** ».

c) L'**enseignement général court**, donné dans les collèges d'enseignement général (anciens Cours complémentaires) et qui prépare aux écoles normales d'instituteurs et aux emplois administratifs.

d) L'**enseignement technique long**, donné dans les lycées techniques ; cet enseignement délivrera divers diplômes de techniciens ; ce diplôme sera l'équivalent du baccalauréat.

e) L'**enseignement classique** ou **moderne long**, donné dans les lycées classiques ou modernes.

L'enseignement des **langues vivantes** est orienté vers l'usage concret du **langage**.

Les programmes, les horaires respectent les lois du développement physique des enfants et des adolescents. Il faut que les enfants jouent, qu'ils dorment, il faut qu'un temps soit réservé à leurs activités libres. Il faut que les **méthodes** soient simples et actives (**enquêtes, redécouvertes**). Puis avec les adolescents et les jeunes gens, il faut qu'elles restent pratiques quand il s'agit de l'enseignement professionnel et, quand il s'agit des étudiants, il faut qu'elles associent les jeunes aux activités de leurs maîtres.

4- L'**enseignement supérieur**.

Cet enseignement voit s'épanouir sa haute **mission de culture**, de **progrès** et de **création**. Les **Universités**, constamment, sont attentives au progrès scientifiques et aux besoins de la nation, et elles veillent à s'y adapter de façon permanente.

Chaque **chef-lieu** d'Académie est une véritable « **capitale intellectuelle** » où les jeunes gens laborieux trouvent réunies toutes les ressources nécessaires au complet développement de leur esprit et à leurs grandes tâches de demain. L'Université est un foyer de culture, de recherches et d'études. Elle jouit d'une large **autonomie**. Elle dispose de la **personnalité civile** et peut recevoir des **libéralités** faites par les **villes**, les **associations** et les **particuliers**. Elle a ses ressources propres. Elle peut fonder des **laboratoires**, des **instituts** chimiques, des cours régionaux, des maisons et foyers d'étudiants.

5- La valeur du sport. Le **sport** est un des éléments de l'éducation. Il peut être utilisé à d'autres fins que la seule culture physique (je veux dire : culture du physique) et apporter un incomparable enseignement. Il représente également une discipline morale et une somme d'efforts psychiques sans lesquels rien n'est possible.

Le sport, ce n'est pas faire un geste ; c'est la manière de le faire. Au reste, le sport n'apporte pas seulement un enseignement individuel : il apprend aussi ce qu'est un effort entrepris à plusieurs ; grâce à lui, on mesure les difficultés rencontrées pour s'intégrer à une équipe, pour la constituer aussi, la faire vivre et évoluer, l'adapter aux circonstances. Il apprend enfin à diriger d'autres hommes.

Maurice Herzog, 1958.